



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

Suivi par :

Hubert LOYE

Service Régional de la Forêt et du Bois

Mél : hubert.loye@agriculture.gouv.fr

Metz, le 2 octobre 2023

La directrice régionale

à

M. Vincent OTT

Centre Régional de la Propriété Forestière

Grand Est

41, Avenue du Général de Gaulle

57050 Le Ban Saint Martin

Objet : Synthèse des observations recueillies dans le cadre de la consultation du public pour l'élaboration du Schéma régional de gestion sylvicole de la région Grand-Est.

Monsieur le Président,

Je vous adresse la synthèse des avis et observations recueillis dans le cadre de la consultation du public pour l'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de la région Grand-Est.

Mise en œuvre de la consultation

Conformément aux dispositions prévues par l'article L123-19 du code de l'environnement et précisées dans l'instruction technique 2021-01 du 17 juin 2021 du CNPF portant sur les « orientations nationales pour l'élaboration des SRGS », la DRAAF s'est chargée de l'organisation de cette consultation.

Ainsi, il a été procédé à la parution d'un avis de participation du public dans les quotidiens « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » (édition du Bas-Rhin), « Le Républicain Lorrain » (édition de la Moselle) et « L'Union » (édition de la Marne) à la date du 1^{er} juillet 2023.

DRAAF Grand Est

Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

Une information a été affichée sur la page d'accueil du site internet de la DRAAF le 12 juillet 2023. Le CNPF Grand Est a relayé cette information sur son propre site internet le 20 Juillet 2023.

La mise à disposition du dossier dématérialisé sous forme de fichiers PDF comprenant le projet de SRGS, le rapport environnemental et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale, les avis (Parcs naturels régionaux, parc naturel national, Commission Régionale de la Forêt et du Bois), le bilan de la concertation préalable, a été effectuée dès le 12 juillet.

Le dossier a été transmis le 13 juillet 2023 aux préfetures et sous-préfetures de toute la région pour consultation du public en dématérialisé et sur support papier.

Il était précisé que les avis et demandes de renseignements complémentaires devaient être adressés par courriel à l'adresse serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr ou par voie postale à : DRAAF Grand Est, 76 avenue André Malraux, 57000 Metz.

Cette consultation s'est déroulée du 20 juillet au 10 septembre 2023.

Synthèse des observations recueillies

Voir l'avis de Lorraine Nature Environnement ci-joint - reçu dans les formes et dates demandées.

Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

le Chef du service régional de la forêt et du
bois

Hubert LOYE